



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

Mél : pref-drcl-intercommunalite@eure.gouv.fr

Référence à rappeler : DCL/HB/2021-150

Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) Formation plénière Vendredi 10 décembre 2021 – 15h Préfecture de l'Eure – Salle Claude Monet

COMPTE-RENDU

Objet de la réunion :

- L'approbation du compte rendu de la CDCI du 19 mars 2021
- L'élection d'un nouveau membre de la CDCI restreinte en remplacement de madame Isabelle Simon
- Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Rouge-Perriers à la communauté de communes du pays du Neubourg
- Présentation concernant la prise de compétence urbanisme

Annexes :

- liste d'émargements ;
- procès-verbal de l'élection du membre de la CDCI restreinte
- procès-verbal du vote sur l'avis rendu par la CDCI dans sa formation plénière

Le **préfet** de l'Eure ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Il explique que la CDCI se tiendra en formation plénière puis en formation restreinte avant de revenir en formation plénière. Il évoque l'ordre du jour de la formation plénière puis celui de la formation restreinte.

Il constate que le quorum, fixé à 24, est atteint avec 27 présents sur 47 membres.

Approbation du compte rendu de la CDCI du 19 mars 2021

Le préfet met aux voix l'approbation du compte rendu de la CDCI du 19 mars 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'élection d'un membre de la CDCI restreinte en remplacement de madame Isabelle Simon

M. Priollaud, rapporteur informe que Mme Simon, maire de Lieurey, a démissionné et qu'elle ne peut donc plus siéger au sein de la CDCI plénière, ni dans la CDCI restreinte.

Sa remplaçante, dans la CDCI plénière, est **Mme Florence Haguët-Volckaert** (maire de Saint-Sébastien-de-Morsent), désignée par arrêté préfectoral du 19 novembre 2021, en sa qualité de suivante de liste.

M. le préfet demande qui se porte candidat (parmi les membres du collège des communes) pour l'élection du membre de la CDCI restreinte.

Mme Laurance Bussière, maire de Daubeuf-la-campagne et présidente de l'union des maires ruraux de l'Eure et **M. Thomas Durand** maire de Vexin-sur-Epte se manifestent comme candidats.

M. Legendre, maire d'ville et président de la CCPN précise que la candidature de M. Thomas Durand est portée par l'union des maires et des élus de l'Eure.

M. Le préfet ouvre le vote en proposant aux membres du collège des communes de la CDCI plénière un vote à main levée ou un vote à bulletin secret. Le vote à bulletin secret est choisi à l'unanimité par les membres de la CDCI plénière.

Philippe Baron, directeur de la citoyenneté et de la légalité précise qu'avec 12 votants et 5 pouvoirs, la majorité est à 9 voix.

Après dépouillement, les résultats sont de 6 voix pour Mme Laurance Bussière et de 11 voix pour M. Thomas Durand.

Thomas Durand est donc élu à la CDCI restreinte en remplacement de Mme Isabelle Simon.

Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Rouge-Perriers à la communauté de communes du pays du Neubourg

M. Francois-Xavier Priollaud, maire de Louviers et rapporteur, prend la parole pour présenter la demande d'avis relative à la sortie de Rouge-Perriers de la communauté de communes de Bernay Terres de Normandie (IBTN).

Il rappelle que par délibération du 17 septembre 2021 la commune de Rouge-Perriers a exprimé son souhait de quitter IBTN pour rejoindre la CCPN. Par délibération du 27 septembre 2021, le conseil communautaire de la CCPN a accepté l'intégration de Rouge-Perriers. A ce jour, les conditions de majorité requises à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) sont réunies puisque 32 conseils municipaux sur 41 ont exprimé un avis favorable à l'adhésion de Rouge-Perriers, représentant une population de 19 960 sur 23 050 habitants.

M. Legendre demande s'il est nécessaire de recourir à ce vote puisque la formation restreinte s'est prononcée contre le retrait.

Le préfet répond que l'avis de la formation plénière doit être recueilli conformément aux textes ; c'est une formalité substantielle. Qu'ensuite, après avoir recueilli ces deux avis consultatifs, il prendra sa décision.

Le préfet ouvre le vote de la CDCI plénière concernant l'adhésion de la commune de Rouge-Perriers à la CCPN.

Philippe Baron rappelle qu'il y a 26 votants et 8 pouvoirs (départ de M. Leroy avant le vote, pouvoir donné à M. Legendre).

Après dépouillement, les résultats sont : 20 voix contre, 13 voix pour et une abstention.

L'avis de la CDCI plénière concernant la demande d'adhésion de Rouge-Perriers à la CCPN est donc défavorable.

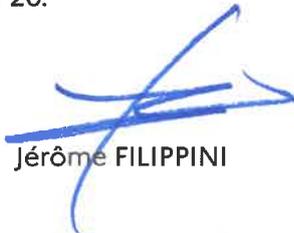
Présentation concernant la prise de compétence urbanisme

Le préfet donne la parole à M. Laurent Tessier, directeur départemental des territoires et de la mer, pour une présentation sur la prise de compétence urbanisme par les EPCI.

Cette présentation est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-Intercommunalite/Intercommunalite>

Suite à cette présentation, le préfet clôture la CDCI plénière à 17 h 20.



Jérôme FILIPPINI